

Nom:		Date:		Legende M = exigence Majeure m = exigence mineure NA = Non Applicable r = recommandation
Responsable:				
Rue, n°:				
Code postal:				
Commune:		Contrôle:		

Rapport de l'audit Delhaize

PONTE Cahier des charges "Œuf 365", version 2, 31 Janvier 2013 (au sol) Cahier des charges "Œufs Delhaize", version 2, 31 Janvier 2013 (plein air + bio)

Nom du responsable de l'entreprise:		Type d'audit Audit initial Audit de surveillance Recontrôle Audit d'extension
Nombre des poulaillers:		
Système d'élevage par poulailler:		
poulailler 1:	poulailler 4:	
poulailler 2:	poulailler 5:	
poulailler 3:	poulailler 6:	

EXIGENCES GENERALES du cahier des charges "Œuf 365" et "Œufs Delhaize"

Chapitre 0: Généralités	CP	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que la firme poules pondeuses est en possession d'un certificat pour le guide G-040 C Volailles (pour les exploitations Belges)?	0.1	m				
Est-ce que la firme poules pondeuses est en possession d'un certificat IKB (la certification KAT est aussi acceptable) ou la qualification sanitaire B* ?	0.2	M				
Les registres sont conservés selon les exigences du cahier des charges?	0.3	M				
Chapitre 1: Exigences au niveau des aliments		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
1.1 Exigences au niveau des aliments - Fabricant des aliments						
Les aliments viennent des fabricants d'aliments certifiés pour le GMP (+)?	I.1.1.1	M				

Les aliments contiennent uniquement des matières premières végétales (c'est-à-dire sans graisse recyclée ainsi que sans farine d'animaux ni de poissons).	I.1.1.2	M				
Les aliments peuvent contenir que des colorants naturels ou « identiques nature »	I.1.1.3	M				
Le recours à un stimulateur de croissance antimicrobien (antibiotique dans les aliments) n'est pas autorisé	I.1.1.4	M				
L'emploi de colza dans les aliments doit être limité à un maximum de 3%?	I.1.1.5	M				
Toutes les mesures autorisées sont utilisées pour éviter ou combattre la salmonelle dans les aliments composés?	I.1.1.6	M				
Des contaminants éventuelles (tels les mycotoxines, les métaux lourds, les résidus de pesticides) qui pourraient être transférés à l'œuf sont recherchées avec une analyse de routine approfondie?	I.1.1.7	M				
Les fabricants d'aliments doivent en fournir la garantie en se conformant à la version applicable du cahier des charges APFACA pour la production et la livraison d'aliments (et aliments composés) contrôlés avec < 0,9 % d'OGM	I.1.1.8	M			x	temporairement NA
Niveau de centre d'emballage: les aliments utilisés dans les entreprises d'élevage de poules pondeuses seront analysés au moins une x/an (par le fournisseur d'aliments) sur entre autres : antibiotiques, farines d'animaux et de poissons, graisse animale, graisses recyclées. Si au moins un des paramètres susmentionnés sont déjà repris dans le programme d'échantillonnage du fabricant d'aliments composés, aucune analyse supplémentaire ne doit être effectuée à l'établissement de ponte pour le(s) paramètre(s) en question. Le programme d'échantillonnage (fréquences des analyses y compris) doit être soumis à CERTALENT.	I.1.1.9	M				
1.2 Exigences au niveau des aliments - Aliments pour volailles		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Les aliments utilisés seront conformes au cahier des charges dès le premier jour?	I.1.2.1	M				
Au début de chaque période de ponte, le fournisseur d'aliments doit toujours rédiger une déclaration concernant la composition d'aliments dans le cadre du cahier des charges.	I.1.2.2	M				
L'utilisation d'aliments constitués de matières premières originaires de l'entreprise doit être évaluée et concertée avec Delhaize.	I.1.2.3	M				
Sur chaque quantité d'aliments livrée, l'éleveur de volaille prélève un échantillon et la conserve conforme (jusqu'à quatre mois après la livraison) bien conditionnée et identifiée (mentionnée sur l'échantillon ou au bon de livraison type d'aliment, fournisseur, date de livraison en quantité totale d'aliments livrés dont provient l'échantillon)?	I.1.2.4	m				
Chapitre 2: Exigences au niveau des fermes poules pondeuses- Bien-être des animaux		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
est-ce que les matériaux utilisés sont nuisible pour les animaux?	II.2.1	m				
est-ce que les matériaux utilisés sont faciles à nettoyer et désinfectés?	II.2.2	m				
Est-ce que toutes poules pondeuses sont inspectées au minimum une fois par jour?	II.2.3	m				
Les animaux morts doivent être immédiatement enlevés et amenés dans l'enceinte réfrigérée pour cadavres.	II.2.4	m				
Les animaux malades ou blessés sont soignés immédiatement selon les méthodes appropriées?	II.2.5	m				
Lorsqu'un animal ne réagit pas aux soins que lui prodigue l'éleveur et lorsque l'on peut avoir l'impression qu'il ne s'agit pas d'un problème individuel, propre à cet animal, mais d'un problème affectant plusieurs animaux de l'entreprise, il faut aussi vite que possible prendre conseil auprès du vétérinaire de l'entreprise ?	II.2.6	m				
Est-ce que les poulaillers, niches, équipements et outillages destinés aux poules pondeuses sont nettoyés et désinfectés d'une manière appropriée?	II.2.7	M				
Est-ce que les déjections sont attrapées de telle manière qu'ils ne puissent pas tomber sur les poules (à l'exception de la litière)?	II.2.8	M				

Est-ce que les aliments non ingurgités ou souillés sont enlevés?	II.2.9	m				
Toutes les volailles et poules pondeuses doivent être alimentées au minimum une fois par jour. Lorsqu'elles ne sont pas nourries ad libitum, tous les animaux doivent pouvoir manger en même temps	II.2.10	M				
Est-ce que le système all-in all-out est appliqué?	II.2.11	M				
La mue est autorisée en donnant eau et nourriture. En outre, la mue des poules pondeuses doit toujours être mentionnée à CERTALENT (+ tampon du vétérinaire)	II.2.12	M				
La capture et le chargement, la vaccination, le débecquage, le nettoyage et la désinfection seront effectués par une entreprise agréée GSP ou PSB si ce n'est pas fait par le personnel de l'entreprise même.	II.2.13	m				
Avant le début des activités l'éleveur donnera au moins d'instructions par écrites concernant le bien-être des poules pondeuses et l'hygiène pendant l'exécution des travaux?	II.2.14	m				
2.1.1 Hébergement		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
L'hébergement des poules doit au minimum répondre aux critères fixés dans le pays concerné, ce dont l'éleveur doit pouvoir attester (audit initial et poulailier supplémentaires: preuve de l'agrément par l'instance officielle)?	II.2.1.1	M				
Chapitre 3: Exigences au niveau des firmes poules pondeuses - Soins de santé et prévention des pathologies						
3.1 Soins de santé et prévention des pathologies - Guidance vétérinaire		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Si la guidance du vétérinaire est exigé: est-ce que la convention de guidance est présente, est-ce que le registre des médicaments est signés par le vétérinaire tous les 2 mois et est-ce que les rapport de visites sont rédigés une fois tous les 4 mois?	II.3.1.1	M				
Le vétérinaire de l'entreprise devra être porteur d'une agréation GVP.	II.3.1.2	m				
3.2 Soins de santé et prévention des pathologies - Guidance technique vétérinaire		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Le producteur fait appel à des personnes compétentes qui peuvent fournir une guidance technique d'élevage à son entreprise (Déclaration guidance technique d'élevage)?	II.3.2.1	m				
3.3 Soins de santé et prévention des pathologies - Utilisation des médicaments vétérinaires		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que le stockage des médicaments répond aux règles en vigueur et aux prescriptions du fabricant?	II.3.3.1	M				
Le délai d'attente est respecté en cas d'utilisation des médicaments (pour les produits pour lesquels aucun temps d'attente n'est connu, il convient de respecter un temps d'attente minimal de 28 jours)?	II.3.3.2	M				
Est-ce que la fiche d'élevage est correctement remplie par groupe (quotidiennement: mortalité, utilisation des médicaments (si d'appliquaiton: quotidiennement), la consommation d'eau (chaque semaine), la consommation d'aliments (chaque semaine), pourcentage de production (chaque semaine), vaccinations, resultaten onderzoeken, le déplacement éventuel (de l'élevage des poulettes vers la production)?	II.3.3.3	M				
En cas d'utilisation de médicaments le producteur est tenu d'avertir le centre d'emballage ?	II.3.3.4	M				
Lorsqu'il convient d'appliquer un traitement thérapeutique répété pour une maladie bien déterminée et que le succès de ce traitement n'est que de courte durée, une mesure de prévention est prise pour le groupe d'animaux (p.e. vaccination)?	II.3.3.5	M				
3.5 Soins de santé et prévention des pathologies - Salmonelle		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que les résultats des dépistages des Salmonelle du jour 1, semaine 10 et semaine 16 des poulettes sont présents?	II.3.5.1	M				

Est-ce que les analyses des salmonelles (tous les salmonelle) sont effectuées selon les dispositions légales (semaine 17, 24, 39, 54 et 3 semaines précédant le départ)?	II.3.5.2	M				
Si les animaux muent, ils doivent être échantillonnés à la 69, 84 semaines et 3 semaines précédant le départ?	II.3.5.3	M				
Les copies de ces résultats d'analyses seront immédiatement transmises au centre d'emballage?	II.3.5.4	M				
En cas de mise en évidence de salmonelles pendant la ponte, l'établissement de ponte avertira immédiatement le centre d'emballage et CERTALENT par écrit, en mentionnant le sérotype	II.3.5.5	M				
Est-ce qu'on peut démontrer que les oeufs n'étaient pas délivrés au Delhaize s'il y a une constatation de Se ou St?	II.3.5.6	M				
Si l'éleveur possède plusieurs poulaillers, les œufs des poulaillers non infectés seront également bloqués jusqu'à disparition de l'infection par salmonelles.	II.3.5.7	M				
La fréquence de prélèvement d'échantillons sera dans tel cas portée à une fois toutes les 6 semaines (ceci compte pour tous les poulaillers où il y a de la production selon se cahier des charges) (exigence spécifique pour Oeuf 365; NA pour Oeuf Delhaize: fréquence d'échantillonnage est déjà mensuelle)	II.3.5.8	M				
Après le départ de la bande de poules précédemment contrôlée positive, le poulailler sera nettoyé et désinfecté. Après la désinfection, un test de dépistage de salmonelle sera effectué dans le poulailler à l'aide de SWABS (une nouvelle mise en place ne pourra avoir lieu que lorsqu'il sera établi que toute trace de salmonelle a disparu du poulailler)	II.3.5.9	M				
Si l'échantillon d'aliments révèle la présence de salmonelles, le reste des aliments sera détruit et le silo sera nettoyé et désinfecté.	II.3.5.10	M				
3.8 Soins de santé et prévention des pathologies - monitoring des PCB et dioxines		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Une analyse pour la présence des dioxines par an, des PCB de type dioxines et des PCB de type non dioxines doit être effectuée dans les œufs. <small>En cas de résultat positif, un examen plus poussé devra être effectué (en vertu du règlement (CE) 1881 :2006 qui fixe des teneurs maximales pour les substances contaminantes dans les denrées alimentaires) pour vérifier la quantité précise des paramètres susmentionnés.</small>	II.3.8.2	M				
3.9 Soins de santé et prévention des pathologies - Gestion de l'hygiène dans les entreprises		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que l'exploitation donne d'être une impression visuelle propre?	II.3.9.1	M				
séparation entre la partie propre (la partie avant) et la partie tampon, présence de chaussures et vêtements propres, point d'eau/un dispenser d'alcool?	II.3.9.2	M				
L'accès d'éventuels animaux de compagnie aux bâtiments de l'exploitation n'est pas autorisé?	II.3.9.3	M				
Présence et utilisation de bacs/tapis de désinfection ?	II.3.9.4	M				
Est-ce que la firme poules pondeuses satisfait au conditions supplémentaire de la qualification sanitaire relève du statut B* (chambre froide destinée à entreposer les cadavres inclus)?	II.3.9.5	M				
Est-ce que entre deux bandes, le poulailler est nettoyé et désinfecté + hygiénogramme après chaque évacuation?	II.3.9.6	M				
Est-ce que le score de l'hygiénogramme est inférieur à 2? Est-ce que le résultat est conforme (En cas de score > 2: le poulailler doit à nouveau être désinfecté par une société de désinfection agréée avant d'y remettre de nouveau animaux)?	II.3.9.7	M				
Estce -qu'il y a une analyse d'eau annuelle (bactériologique et chimique) si l'eau potable utilisé est différent de l'eau de robinet?	II.3.9.8	M				
Est-ce que le plan de lutte contre les nuisibles est présent et suffisant? En ces de nécessité, est-ce que le plan est corrigé?	II.3.9.9	M				

Est-ce qu'il ya un plan de l'entreprise sur lequel est indiqué où se trouvent les appâts?	II.3.9.10	m				
Est-ce que la fréquence de contrôle et les moyens utilisés sont enregistrés?	II.3.9.11	m				
Est-ce que le registre des visiteurs est présent et rempli par les personnes qui entrent le poulailier?	II.3.9.12	M				
La température de cet espace doit pouvoir être enregistrée quotidiennement (les choocs thermiques de plus de 5°C dans les 24h doivent aussi être évités, la température maximale est 20°C)? (Il est conseillé de créer un espace conditionné où il y a une température constante de 18°C)	II.3.9.13	M				
Les œufs destinés à la consommation humaine doivent être au moins 2 fois par semaine ramassés?	II.3.9.14	M				
Les oeufs de 2e catégorie: conservés bien à part des œufs de 1ère catégorie et identifié (l'identification des oeufs de 2e catégorie avec des trays/etiquettes colorés peut être accepté)?	II.3.9.15	m				
stockage d'œufs: conservés dans un espace physiquement séparé des espaces où se trouvent les animaux, suffisamment isolé, absence d'éclairage direct par le soleil + isolation suffisante)? (recommandation pour oeuf 365 - En cas de oeuf 365 et NC --> quoter comme NA)	II.3.9.16	M				
Est-ce que la propreté du stockage des œufs est suffisante, dwz vrij van overdadig stof/ opgedroogd struif?	II.3.9.17	m				
Seuls des plateaux lavables ou à usage unique peuvent être utilisés pour le tri et la conservation des œufs (délivrés par le centre d'emballage)?	II.3.9.18	M				
Est-ce que les convoyeurs, les outils d'emballage et le sol donne une impression visuelle d'être propre?	II.3.9.19	m				
3.10 Soins de santé et prévention des pathologies - Résidus de produits à finalité préventive et/ou thérapeutique		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
En cas d'utilisation de produits à finalité préventive et/ou thérapeutique, les temps d'attente prescrits seront respectés (si le temps d'attente n'est pas connu, il convient de respecter un temps d'attente minimal de 28 jours) + pendant le temps d'attente prescrit les œufs ne peuvent pas être livrés à Delhaize.	II.3.10.1	M				
Chaque année, une analyse des substances antimicrobiennes dans l'eau est réalisée dans les établissements de ponte, afin d'éviter la présence d'antiparasitaires dans les œufs. L'échantillonnage doit être effectué par un échantillonneur agréé. En outre, l'analyse doit être effectuée par des laboratoires accrédités.	II.3.10.2	M				
3.11 Soins de santé et prévention des pathologies - Période de jeûne		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Avant leur transport, les poulettes et poules pondeuses sont soumises à un jeûne complet pendant un minimum de 6 heures et un maximum de 20 heures?	II.3.11.1	M				
Chapitre 4: Exigences au niveau des firmes poules pondeuses - Identification et traçabilité		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que les fiches de départ (pour les poules pondeuses à partir de l'éleveur) sont conservées à l'exploitation? Sont-elles complètes?	II.4.1	M				
Les œufs doivent être imprimés avant d'être livrés (La tolérance pour la lisibilité de l'impression est de 10 %)?	II.4.2	M				
En cas de panne d'imprimante, CERTALENT et le centre d'emballage doivent immédiatement en être avertis par écrit (Après réparation, cela doit également être mentionné par écrit à CERTALENT et au centre d'emballage avec présentation de la facture/preuve de réparation)?	II.4.3	M				
Les œufs ne pourront être conservés que sur des plateaux fournis à cet effet par le centre d'emballage.	II.4.4	M				
une étiquette doit être collée sur chaque conteneur/palette dans (sur) lequel (laquelle) les œufs sont transportés(l'étiquette mentionne: le nom et l'adresse ou le numéro d'enregistrement de l'entreprise où les œufs ont été produits, la date ou la période de ponte, la date d'expédition, le système d'élevage, le nombre d'œufs)	II.4.5	M				

En outre les données suivantes doivent être ajoutées pour Delhaize: nom et adresse ou numéro d'enregistrement du centre d'emballage, numéro du poulailler, le jour lors duquel on a commencé le remplissage du conteneur, le numéro de série du conteneur en question)	II.4.6	M				
Le bon de collecte accompagnera le chargement provenant de l'entreprise de ponte (celui-ci contient au-dessus l'information du conteneur/pallet) aussi le nombres des conteneurs et le nombre d'œufs total)	II.4.7	M				
Chapitre 5: Exigences au niveau des firmes poules pondeuses - Exclusivité		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que les poulettes viennent d' un éleveur de poulettes certifié dans le cadre de ce cahier des charges?	II.5.1	M				
Est-ce que toute la production est élevée en fonction des normes du cahier des charges afin d'éviter des mélanges au niveau de la production?	II.5.2	M				
Chapitre 1: Exigences au niveau du transport		Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que le transport est exécuté selon les prescriptions du cahier des charges (déclaration de transport)?	III.1.1	m				

EXIGENCES SPECIFIQUES du cahier des charges "Œuf 365"

50 % des perchoirs doivent être surélevés	II.1.1.1	M				
---	----------	---	--	--	--	--

EXIGENCES SPECIFIQUES du cahier des charges "Œufs Delhaize/Bio "

Est-ce que les poules pondeuses plein air ont été élevée dans un poulailler avec une élevage au sol?	II.2.1.1	M				
Est-ce qu'il y a des analyses mensuelles de la fiente?	II.3.5.2b	M				

poules élevées en plein air

50 % des perchoirs doivent être surélevés. Les perchoirs doivent être distants l'un de l'autre de minimum 40 cm en hauteur et de minimum 30 cm dans toutes les directions. De plus, ils doivent être distants au minimum de 20 cm du mur et du plafond;	II.2.2.1	M				
A partir de 20 semaines, les jeunes poules doivent pouvoir disposer du libre parcours (recommandation de tenir un journal de sortie à partir de cet age)	II.2.2.2	M				
La limite du parcours doit être située à une distance maximale de 150 m du poulailler ou peut être située à une distance maximale de 350 m si le parcours est équipé d'abris (minimum 4 par hectare) et d'abreuvoirs. La distance doit être calculée à partir des ouvertures des poulaillers. Il faut une surface de 4 m ² par poule dans le parcours	II.2.2.3	M				
Dans les bâtiments d'élevage neufs, la distance entre les ouvertures des poulaillers et un autre local d'élevage ou un autre obstacle devra avoir une largeur minimale équivalente à la somme des ouvertures sur le côté en question.	II.2.2.4	M				
La hauteur minimale des ouvertures doit être de 35 cm et la largeur de 40 cm	II.2.2.5	M				
Le libre parcours doit être ouvert à 11 heures du matin. Si ce n'est pas le cas, l'éleveur doit immédiatement le signaler à l'aide du formulaire de communication « poules au sol sans parcours extérieur »	II.2.2.6	m				

Poules en agriculture biologique

Les éleveurs de poules pondeuses biologiques doivent au minimum répondre aux critères fixés par le cahier des charges Biogarantie. Les éleveurs de poules pondeuses biologiques doivent répondre aux exigences du Skal ou du BLIK	II.2.3.1	M				
Le libre parcours doit être ouvert à 11 heures du matin. Si ce n'est pas le cas, l'éleveur doit immédiatement le signaler à l'aide du formulaire de communication « poules au sol sans parcours extérieur »	II.2.3.2	m				
50 % des perchoirs doivent être surélevés. Les perchoirs doivent être distants l'un de l'autre de minimum 40 cm en hauteur et de minimum 30 cm dans toutes les directions. De plus, ils doivent être distants au minimum de 20 cm du mur et du plafond;	II.2.3.3	M				
Dans les bâtiments d'élevage neufs, la distance entre les ouvertures des poulaillers et un autre local d'élevage ou un autre obstacle devra avoir une largeur minimale équivalente à la somme des ouvertures sur le côté en question.	II.2.3.4	M				

Nom:		Date :		Legende M = exigence Majeure m = exigence mineure NA = Non Applicable r = recommandation
Responsable:				
Rue, n°:				
Code postal:				
Commune:		Contrôleuse:		

Rapport de l'audit Delhaize

ELEVAGE	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges "Œuf 365", version 2, 31 Janvier 2013 (au sol)	<input type="checkbox"/>	Cahier des charges "Œufs Delhaize", version 2, 31 Janvier 2013 (plein air + bio)
----------------	--------------------------	---	--------------------------	--

Nom du responsable de l'entreprise:		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Type d'audit</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Audit initial</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Audit de surveillance</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Recontrôle</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Audit d'extension</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> </table>	Type d'audit		<input type="checkbox"/>	Audit initial	<input type="checkbox"/>	Audit de surveillance	<input type="checkbox"/>	Recontrôle	<input type="checkbox"/>	Audit d'extension	<input type="checkbox"/>	
Type d'audit														
<input type="checkbox"/>	Audit initial													
<input type="checkbox"/>	Audit de surveillance													
<input type="checkbox"/>	Recontrôle													
<input type="checkbox"/>	Audit d'extension													
<input type="checkbox"/>														
Nombre des poulaillers:														
Système d'élevage par poulailler:														
poulailler 1:	poulailler 4:													
poulailler 2:	poulailler 5:													
poulailler 3:	poulailler 6:													

PARTIE 0: Généralités	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que l'éleveur des poulettes est en possession d'un certificat pour le guide G-040 C Volailles (pour les exploitations Belges)?	0.1	m	x			
est en possession d'un certificat IKB ou la qualification sanitaire A?	0.2	M	x			
Les registres sont conservés selon les exigences du cahier des charges?	0.3	M	x			
Partie I: Exigences au niveau des aliments	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
1.1 Exigences au niveau des aliments - Fabricant des aliments						
Les aliments viennent des fabricants d'aliments certifiés pour le GMP (+)?	1.1.1.1	M	x			
Les aliments contiennent uniquement des matières premières végétales (c'est-à-dire sans graisse recyclée ainsi que sans farine d'animaux ni de poissons).	1.1.1.2	M	x			
Les aliments ne peuvent contenir que des colorants naturels ou « identiques nature »	1.1.1.3	M	x			
Le recours à un stimulateur de croissance antimicrobien (antibiotique dans les aliments) n'est pas autorisé	1.1.1.4	M	x			
L'emploi de colza dans les aliments doit être limité à un maximum de 8 %?	1.1.1.5	M	x			
Toutes les mesures autorisées sont utilisés pour éviter ou combattre la salmonelle dans les aliments composés?	1.1.1.6	M	x			

Des contaminants éventuelles (tels les mycotoxines, les métaux lourds, les résidus de pesticides) qui pourraient être transférés à l'œuf sont recherchées avec une analyse de rigueur approfondie?	I.1.1.7	M	x			
Les fabricants d'aliments doivent en fournir la garantie en se conformant à la version applicable du cahier des charges APFACA pour la production et la livraison d'aliments (et aliments composés) contrôlés avec < 0,9 % d'OGM	I.1.1.8	M			x	temporairement NA
Niveau de centre d'emballage: les aliments utilisés dans les entreprises d'élevage de poules pondeuses seront analysés au moins une x/an (par le fournisseur d'aliments) sur entre autres : antibiotiques, farines d'animaux et de poissons, graisse animale, graisses recyclées. Si au moins un des paramètres susmentionnés sont déjà repris dans le programme d'échantillonnage du fabricant d'aliments composés, aucune analyse supplémentaire ne doit être effectuée à l'établissement de ponte pour le(s) paramètre(s) en question. Le programme d'échantillonnage (fréquences des analyses y compris) doit être soumis à CERTALENT. (NA pour 365-Ei)	I.1.1.9	M	x			
1.2 Exigences au niveau des aliments - Aliments pour volailles	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Les aliments utilisés seront conformes au cahier des charges dès le premier jour?	I.1.2.1	M	x			
L'utilisation d'aliments constitués de matières premières originaires de l'entreprise doit être évaluée et concertée avec Delhaize.	I.1.2.2	M	x			
Sur chaque quantité d'aliments livrée, l'éleveur de volaille prélève un échantillon et la conserve conforme (jusqu'à quatre mois après la livraison) bien conditionnée et identifiée (mentionné sur l'échantillon ou au bon de livraison type d'aliment, fournisseur, date de livraison en quantité totale d'aliments livrés dont provient l'échantillon)?	I.1.2.3	m	x			
Partie II: chapitre 2: Exigences au niveau des poulettes- Bien-être des animaux	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
est-ce que les matériaux utilisés sont nuisible pour les animaux?	II.1.1	m	x			
est-ce que les matériaux utilisés sont faciles à nettoyer et désinfectés?	II.1.2	m	x			
Est-ce que toutes poules pondeuses sont inspectées au minimum une fois par jour?	II.1.3	m	x			
Les animaux morts doivent être immédiatement enlevés et amenés dans l'enceinte réfrigérée pour cadavres.	II.1.4	m	x			
Les animaux malades ou blessés sont soignés immédiatement selon les méthodes appropriées?	II.1.5	m	x			
Lorsqu'un animal ne réagit pas aux soins que lui prodigue l'éleveur et lorsque l'on peut avoir l'impression qu'il ne s'agit pas d'un problème individuel, propre à cet animal, mais d'un problème affectant plusieurs animaux de l'entreprise, il faut aussi vite que possible prendre conseil auprès du vétérinaire de l'entreprise ?	II.1.6	m	x			
Est-ce que les poulaillers, niches, équipements et outillages destinés aux poulettes et aux poules pondeuses sont nettoyés et désinfectés d'une manière appropriée?	II.1.7	M	x			
Est-ce que les déjections sont attrapées de telle manière qu'ils ne puissent pas tomber sur les poules (à l'exception de la litière)?	II.1.8	M	x			
Est-ce que les aliments non ingurgités ou souillés sont enlevés?	II.1.9	m	x			
Toutes les volailles et poules pondeuses doivent être alimentées au minimum une fois par jour. Lorsqu'elles ne sont pas nourries ad libitum, tous les animaux doivent pouvoir manger en même temps	II.1.10	M	x			
Est-ce que le système all-in all-out est appliqué?	II.1.11	M	x			
La capture et le chargement, la vaccination, le débecquage, le nettoyage et la désinfection seront effectués par une entreprise agréée GSP ou PSB si ce n'est pas fait par le personnel de l'entreprise même.	II.1.12	m	x			
Avant le début des activités l'éleveur donnera au moins d'instructions par écrites concernant le bien-être des poules pondeuses et l'hygiène pendant l'exécution des travaux?	II.1.13	m	x			
Partie II: chapitre 3: Exigences au niveau des poulettes - Soins de santé et prévention des pathologies	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque

3.1 Soins de santé et prévention des pathologies - Guidance vétérinaire						
Si le giudance du vétérinaire est exigé: est-ce que la convention de guidance est présente, est-ce que le registre des médiaments est signés par le vétérinaire tous les 2 mois et est-ce que les rapport de visites sont rédigés une fois tous les 4 mois?	II.3.1.1	M	x			
Le vétérinaire de l'entreprise devra être porteur d'une agréation GVP.	II.3.1.2	m	x			
3.2 Soins de santé et prévention des pathologies - Guidance technique d'élevage	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Le producteur fait appel à des personnes compétentes qui peuvent fournir une guidance technique d'élevage à son entreprise (Déclaration guidance technique d'élevage)?	II.3.2.1	m	x			
3.3 Soins de santé et prévention des pathologies - Utilisation des médicaments vétérinaires	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que le stockage des médicaments répond aux règles en vigueur et aux prescriptions du fabricant?	II.3.3.1	M	x			
Le délai d'attente est respecté en cas d'utilisation des médicaments (pour les produits pour lesquels aucun temps d'attente n'est connu, il convient de respecter un temps d'attente minimal de 28 jours)?	II.3.3.2	M	x			
Est-ce que la fiche d'élevage est correctement remplie par groupe (quotidiennement: mortalité, utilisation des médicaments (si d'appliquaiton: quotidiennement), la consommation d'eau (chaque semaine), la consommation d'aliments (chaque semaine), pourcentage de production (chaque semaine), vaccinations, resultaten onderzoeken, II le déplacement éventuel (de l'élevage des poulettes vers la production)?	II.3.3.3	M	x			
En cas d'utilisation de médicaments le producteur est tenu d'avertir le centre d'emballage ?	II.3.3.4	M	x			
Lorsqu'il convient d'appliquer un traitement thérapeutique répété pour une maladie bien déterminée et que le succès de ce traitement n'est que de courte durée, une mesure de prévention est prise pour le groupe d'animaux (p.e. vaccination)?	II.3.3.5	M	x			
3.4 Soins de santé et prévention des pathologies- Vaccination	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que l'attestation de vaccination (Se - St) est présente (au niveau du poulailier)(les attestations seront conservées pendant 1 an après l'abattage des poules pondeuses)? Seuls les vaccins enregistrés dans le pays d'application pourront être utilisés? Est-ce que l'attestation est complète? (attention! Oeuf 365: vaccination pour St suffisante; Oeuf Delhaize: Vaccination pour Se + St obligatoire)	II.3.4.1	M	x			
la vaccination contre la salmonellose fera l'objet d'une notification à CERTALENT 5 jours au préalable (formulaire de communication vaccination + indication du début de vaccination)?	II.3.4.2	M	x			
3.5 Soins de santé et prévention des pathologies - Salmonelle	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que les résultats des dépistages des Salmonelle du jour 1, semaine 10 et semaine 16 des poulettes sont présents?	II.3.5.1	M	x			
Est-ce que les résultats des dépistages des Salmonelle sont délivrés avant l'emplacement des poules à la firme poules pondeuses?	II.3.5.2	M	x			
En cas de mise en évidence de salmonelles, l'éleveur avertira immédiatement l'établissement de ponte et CERTALENT en mentionnant le sérotype?	II.3.5.3	M	x			
Une bande infectée par Se, St, Infantis, Virchow et Hadar ne pourra pas être livrée à une établissement de ponte Delhaize.	II.3.5.4	M	x			
Si l'éleveur des poulettes possède plusieurs poulailiers dont les poulettes sont destinés au producteurs Delhaize, ils seront également bloqués jusqu'à disparition de l'infection par salmonelles.	II.3.5.5	M	x			

Après le départ de la bande de poules précédemment contrôlée positive, le poulailler sera nettoyé et désinfecté. Après la désinfection, un test de dépistage de salmonelle sera effectué dans le poulailler à l'aide de SWABS (une nouvelle mise en place ne pourra avoir lieu que lorsqu'il sera établi que toute trace de salmonelle a disparu du poulailler)	II.3.5.6	M	x			
Si l'échantillon d'aliments révèle la présence de salmonelles, le reste des aliments sera détruit et le silo sera nettoyé et désinfecté.	II.3.5.7	M	x			
3.9 Soins de santé et prévention des pathologies - Gestion de l'hygiène dans les entreprises	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que l'exploitation donne d'être une impression visuelle propre?	II.3.9.1	M	x			
séparation entre la partie propre (la partie avant) et la partie tampon, présence de chaussures et vêtements propres, point d'eau/un dispenser d'alcool?	II.3.9.2	M	x			
L'accès d'éventuels animaux de compagnie aux bâtiments de l'exploitation n'est pas autorisé?	II.3.9.3	M	x			
Présence et utilisation de bacs/tapis de désinfection ?	II.3.9.4	M	x			
Est-ce que entre deux bandes, le poulailler est nettoyé et désinfecté + hygiénogramme après chaque évacuation?	II.3.9.5	M	x			
Est-ce que le score de l'hygiénogramme est inférieur à 1,5? Est-ce que le résultat est conforme (En cas de score > 1,5: le poulailler doit à nouveau être désinfecté par une société de désinfection agréée avant d'y remettre de nouveau animaux)?	II.3.9.6	M	x			
Est-ce qu'il y a une analyse d'eau annuelle (bactériologique et chimique) si l'eau potable utilisé est différent de l'eau de robinet?	II.3.9.7	M	x			
Est-ce que le plan de lutte contre les nuisibles est présent et suffisant? En cas de nécessité, est-ce que le plan est corrigé?	II.3.9.8	M	x			
Est-ce qu'il ya un plan de l'entreprise sur lequel est indiqué où se trouvent les appâts?	II.3.9.9	m	x			
Est-ce que la fréquence de contrôle et les moyens utilisés sont enregistrés?	II.3.9.10	m	x			
Est-ce que le registre des visiteurs est présent et rempli par les personnes qui entrent le poulailler?	II.3.9.11	M	x			
3.10 Soins de santé et prévention des pathologies - Résidus de produits à finalité préventive et/ou thérapeutique	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
En cas d'utilisation de produits à finalité préventive et/ou thérapeutique, les temps d'attente prescrits seront respectés (si le temps d'attente n'est pas connu, il convient de respecter un temps d'attente minimal de 28 jours) + pendant le temps d'attente prescrit les œufs ne peuvent pas être livrés à Delhaize.	II.3.10.1	M	x			
3.11 Soins de santé et prévention des pathologies - Période de jeûne	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Avant leur transport, les poulettes et poules pondeuses sont soumises à un jeûne complet pendant un minimum de 6 heures et un maximum de 20 heures?	II.3.11.1	M	x			
Partie II: chapitre 4: Exigences au niveau des poulettes - Identification et traçabilité	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que les fiches de départ sont faites? Sont-elles complètes?	II.4.1	M	x			
Partie II: chapitre 5: Exigences au niveau des poulettes - Exclusivité	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que l'éleveur a une fiche de poulailler par groupe? Sont-elles complètes?	II.5.1	M	x			
partie III: chapitre 1: Exigences au niveau du transport	PC	Grad.	Oui	Non	NA	Remarque
Est-ce que le transport est exécuté selon les prescriptions du cahier des charges (déclaration de transport)?	III.1.1	m	x			